



Dette bancaire confiée à un huissier et non passée au tribunal ma

Par **bois cad**, le **16/06/2009** à **11:18**

Bonjour,rrnrJ'ai eu une entreprise dont j'ai cessé l'activité il y a 2 ans. J'avais une dette à la banque qui a été confiée à un huissier sans passer par le tribunal. Depuis donc je regle chaque mois à l'huissier 50 euros pour épurer ma dette. Or je viens de demander un état de la dette à l'huissier et il se trouve qu'elle est plus importante qu'au départ (interets). J'ai déjà payé 550 € et j'ai récolté 968€ "d'interets ou majorations complémentaires". Sur le papier il est inscrit aussi : reglements effectués à l'étude: 550€rn reglement effectués au créancier: 0€rnLe créancier n'a donc pas touché un sou depuis 2 ans. Je me demande alors si la dette n'a pas été rachetée par l'huissier et pourquoi n'est elle pas passée au tribunal. Aucun courrier recommandé ne m'a été envoyé à ce jour. Merci de votre réponse.